

Varga et ses lieutenants aux assises

Belga

Mis en ligne le 22/01/2007

C'est une session hors du commun qui commence ce lundi à Mons. Il y est question de grand banditisme et d'une longue liste de crimes.

Par la nature des faits, la personnalité des accusés et la longueur des débats, la session de la cour d'assises du Hainaut qui s'ouvre ce lundi, à Mons, sort de l'ordinaire. Il y sera question d'un dossier de grand banditisme et de blanchiment d'argent dont la figure centrale est le Carolorégien Alexandre Varga.

Prise d'otage

Ce réfugié politique hongrois de 45 ans comparait aux côtés de sept coaccusés : les deux frères Ferrazzano et leur neveu (Angelo, Andrea et Fabio), Alain Helmus, Christian Birchen, Léon Bourdouxhe et Didier Mortelette. Varga et ses acolytes sont accusés d'avoir formé une organisation criminelle.

L'acte d'accusation évoque des vols avec violences au préjudice de la Poste, commis pour la plupart en région liégeoise. Leur produit et le matériel utilisé pour commettre les délits visés étaient entreposés dans des hangars autour de Charleroi.

À Sprimont et à Liège, dans la nuit du 11 au 12 février 2003, un couple et un enfant de 13 ans avaient été pris en otage. Il est aussi question d'une agression, en septembre 2002, commise sur un chauffeur de fourgons postaux qui subira une incapacité de travail.

Mais l'enquête sur la longue liste des méfaits de la bande commence dès avril 2000. Une commission rogatoire est envoyée au Grand-Duché de Luxembourg. Alexandre Varga y avait acheté une Audi A8 en demandant au vendeur d'établir la facture au nom d'une société. Une enquête pour blanchiment est lancée. Varga annonce des gains minables, glanés dans le secteur Horeca. Cela ne cadre guère avec les sommes de plusieurs millions d'euros placées à l'étranger.

Des écoutes téléphoniques, que Varga conteste, montrent des activités de grand banditisme, dit l'accusation. Dans une conversation avec Bourdouxhe, le 10 octobre 2002, le principal accusé évoque un projet de vol chez Tech Data, importateur de matériel informatique à Alost. Les co-accusés, dont Angelo Ferrazzano (que Varga prétend ne pas connaître) prévoient de cacher le butin espéré (6 millions d'euros) dans les entrepôts de Bourdouxhe. Birchen, délégué syndical chez Tech Data, avouera avoir transmis des informations à Varga, lequel renoncera toutefois à mettre le projet à exécution.

La caverne d'Ali Baba

Des perquisitions menées dans l'appartement de Varga et trois hangars permettront aux enquêteurs de saisir un scanner, des véhicules volés, des armes de guerre, des munitions, des explosifs, des déguisements mais aussi les butins de divers vols. Le 1er juillet 2002, des policiers encerclent un de ces hangars; Mortelette et Fabio Ferrazzano foncent sur eux, d'où la prévention de tentative de meurtre qui pèse sur eux. Lors de l'interpellation de Mortelette, le 2 août 2002, on découvre dans son véhicule un manuel de la Poste provenant d'un fourgon attaqué à Wandre et sur lequel se trouvent les empreintes d'Angelo Ferrazzano, de Mortelette et de Helmus, lui-même conducteur de convois postaux. Lors de l'arrestation d'Angelo Ferrazzano et de son neveu, Fabio, le 7 août 2003, on découvre des billets provenant d'un des vols avec prise d'otages. Le 29 juin 2004, Helmus avoue sa complicité avec les braqueurs. Selon les psychiatres, les accusés sont responsables de leurs actes.

Le procès devrait durer six semaines et sera présidé par Mme Jocelyne Joachim. Le ministère public sera représenté par l'avocat général Jean Leys. Sur les bancs de la défense, rien que des ténors, de Me Michèle Hirsch à Me Julien Pierre en passant par Mes Laurent Kennes, Marc Uyttendaele, Carine Couquelet, Michel Colmant, Fabian Lannoye et Olivier Martins.